



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'élargissement de l'horaire d'ouverture du Centre de vie pour écoliers « Le Carambole »

(Du 19 octobre 2005)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Au travers de notre réponse à l'interpellation urgente interpartis concernant la Barbouille et l'accueil extra-scolaire des 6-10 ans (05-603), nous vous avons fait part de notre volonté d'étendre les horaires de prise en charge du Centre de vie pour écoliers « Le Carambole » à compter de la rentrée scolaire d'août 2005.

Cette volonté était dictée par la nécessité de poursuivre le développement du dispositif d'accueil extra-familial dans notre ville afin de répondre aux besoins importants exprimés par les familles, notamment au travers d'une pétition adressée à notre Conseil à fin 2003 et munie de plus de 300 signatures.

Par souci de cohérence, et dans la mesure où nous ne pouvions ni ne souhaitons maintenir l'unité d'accueil développée sans autorisation au sein de l'ancienne crèche de La Barbouille, nous nous devons également de proposer une alternative, au moins partielle, aux familles qui scolarisent leurs enfants au collège de la Promenade.

Notre décision de passer à un mode d'exploitation élargi du « Carambole » a en outre été facilitée par l'appui financier accru de la Confédération en matière d'impulsion à la création ou au développement

de l'offre d'accueil extra-familial. Sans entrer dans le détail des mécanismes complexes qui régissent l'aide fédérale, nous pouvons indiquer que la contribution fédérale dont bénéficie ce centre pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2007, sera rétroactivement multipliée par un facteur 5, en regard de la décision initiale qui ne concernait que l'élargissement des prestations aux matinées. Pour la période précitée, et pour le seul « Carambole », nous recevrons un montant estimé à quelque 90'000 francs.

2. Centre de vie pour écoliers « Le Carambole » - bref historique

« Le Carambole » a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 1999, dans la phase initiale de développement de l'accueil parascolaire, en accueillant les enfants d'âge préscolaire et scolaire des Collèges de la Promenade et de la Maladière.

De son ouverture à fin mars 2004, la prise en charge se déroulait au sein de locaux loués à la Paroisse réformée de la Maladière, tous les jours de 10h00 à 14h00, avec le service du repas de midi et l'accompagnement sur le chemin de l'école.

A compter du 1^{er} avril 2004, cette institution a pu investir de nouveaux locaux à la rue de la Maladière 1 (ancien Institut La Salle) exclusivement dévolus à ses missions. Par la même occasion, elle a pu élargir ses horaires, en offrant un accueil en continu de 06h45 à 14h00, conformément à l'organisation des horaires scolaires.

Sa capacité d'accueil journalière autorisée par le Service des mineurs et des tutelles a, parallèlement, passé de 32 à 42 places. En vertu de l'infrastructure à disposition et du degré de spécialisation du personnel d'encadrement, l'autorité de surveillance vient de décider de fixer à 45 le nombre de places d'accueil autorisées, à compter de la rentrée scolaire 2005 et ce pour un horaire d'exploitation continue de 06h45 à 18h45.

3. Besoins en personnel d'encadrement supplémentaires

Jusqu'au terme de l'année scolaire 2004-2005, « Le Carambole » disposait d'une dotation en personnel représentant 2,84 postes en équivalent plein temps, pour 42 places autorisées. Cet effectif, adapté à un mode d'exploitation restreint (06h45 à 14h00), respectait de justesse les normes minimales d'encadrement exigées par la législation cantonale, soit un adulte pour dix enfants.

Pour assurer une exploitation à temps d'ouverture élargi à compter de la dernière rentrée scolaire, nous avons augmenté la dotation en personnel de 1,35 poste en équivalent plein temps. Deux collaboratrices en place ont accepté une augmentation de leur temps de travail. Pour le surplus, nous avons procédé à la création de deux emplois à 50%, respectivement 60%, attribués à deux jeunes spécialistes qui viennent d'achever leur formation.

A compter du 15 août dernier, l'effectif en personnel est donc passé de 2,84 à 4,19 postes. Le taux de professionnalisation s'élève dorénavant à 95,5%. C'est sur la base de ces valeurs que l'Etat interviendra, dès 2006, par le versement de subventions sur la masse salariale des collaboratrices et collaborateurs disposant d'une formation reconnue. Depuis la dernière rentrée scolaire, « Le Carambole » ouvre ses portes, en continu, de 06h45 à 18h45, avec un taux de fréquentation qui dépasse 80%.

Avec l'introduction de l'harmonisation des horaires scolaires, nous nous attendions à une diminution de la demande en début de matinée, entre 06h45 et 08h35. Après les six premières semaines d'exploitation étendue, nous constatons toutefois que le nombre d'enfants accueillis en début de journée demeure à un niveau comparable à celui de l'année scolaire précédente, alors que la demande a véritablement « explosé » pour la tranche 11h00 – 12h00, en raison précisément de l'impossibilité d'harmoniser les horaires à ce moment de la journée.

Le nombre et la nature des activités proposées aux enfants ont dû être profondément adaptés à cette nouvelle réalité, qui implique l'engagement complet de l'équipe sur près de quatre heures en tenant compte de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école.

C'est donc avec un effectif minimal que « Le Carambole » assure aujourd'hui des prestations de qualité à destination des enfants et des familles, ce d'autant plus qu'à la différence des crèches communales, le dispositif parascolaire ne dispose pas encore d'un « pool » de personnel de remplacement pour pallier les absences du personnel régulier.

4. Impacts financiers

L'élargissement des prestations proposé dans le présent rapport n'était pas prévu dans le cadre du budget adopté par votre Autorité en fin d'année dernière. Pour l'exercice en cours, les charges brutes supplémentaires engagées, du 15 août au 31 décembre, représentent un montant de 52'000 francs.

De cette somme, il y a lieu de déduire les contributions parentales additionnelles estimées à 18'000 francs et l'intervention financière de la Confédération mentionnée précédemment, estimée quant à elle à 19'000 francs. C'est ainsi d'un montant complémentaire de 15'000 francs que le déficit d'exploitation 2005 en matière d'accueil parascolaire sera grevé.

L'ensemble des charges et revenus liés à ce nouveau mode d'exploitation ont été intégrés au budget 2006, sur lequel vous vous prononcerez au mois de décembre prochain. Au terme de la période de subventionnement fédéral, arrêtée au 31 mars 2007, la charge résiduelle supplémentaire sera de Fr. 84'000.- annuels. Ce montant doit être mis en regard de l'économie estimée à Fr. 200'000.- réalisée par la reprise de l'exploitation de la crèche du Centre-ville (anciennement La Barbouille) dès l'exercice 2005.

5. Conclusion

Initié en 1997, le développement d'un dispositif d'accueil parascolaire cohérent et adapté aux besoins des familles constitue, à nos yeux, un enjeu sociétal majeur.

Ainsi que nous l'avons expliqué dans le détail lors de notre rapport d'information du mois de novembre 2003, nous devons d'abord nous employer à parachever la mise en place de prestations élargies dans les différents centres de vie pour écoliers existants, avant d'envisager la création de nouvelles structures ou le développement d'une offre spécifique durant les vacances scolaires.

Cela vaut d'autant plus dans la période financière difficile que nous traversons actuellement. A cet égard, nous sommes satisfait d'avoir pu franchir une nouvelle étape dans le développement de notre offre, sans grever exagérément le budget de fonctionnement de l'exercice 2005.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 19 octobre 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol